



N° : 2024DM53

**SERVICE : Finances**

**REF. : IM**

## DECISION DU MAIRE 2024

### Objet

Sollicitation d'une rétrocession auprès du Département du Val d'Oise des amendes de police relatives à la sécurité routière

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes,

Vu le dispositif du Département du Val d'Oise de rétrocession des amendes de police relatives à la sécurité routière pour les opérations d'amélioration de la sécurité routière,

Considérant la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement des travaux de sécurisation des places du Maréchal Leclerc et de l'Orme,

### DECIDE

**Article 1** : De solliciter une subvention de 18 704,76 € auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre de la rétrocession des amendes de police relatives à la sécurité routière,

**Article 2** : De présenter le plan de financement suivant :

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Montant (HT)	Libellé	Montant (HT)
Bornes en pierre	6 815,00 €	Département Val d'Oise	18 704,76 €
Chaîne grosse maille	3 912,75 €		
Création d'une jardinière en pavé L350 cm	5 871,90 €	Fonds propres	4 676,19 €
Création d'une jardinière en pavé L400 cm	6 781,30 €		
<b>Coût total du projet (HT)</b>	<b>23 380,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 380,95 €</b>

**Article 3** : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de la subvention au cas où celle-ci serait accordée.

**Article 4** : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 12 août 2024

Le Maire,

Pour le Maire,  
**Jean LORINÉ**  
1<sup>er</sup> adjoint



Nadine NINOT